

Séance du 14 décembre 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil de la communauté de communes

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre, à vingt heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis publiquement salle Sarah Bernhardt, située rue Saint-Michel sur la commune de Sauzon, sous la présidence d'Annaïck HUCHET.

Nombre de conseillers :	* Conseillers présents :	A. HUCHET, S. CHANCLU, H. JUGEAU, V. LE BIHAN T. GROLLEMUND, R.-P. BARRÉ, G. CHATELAIN, M. COLLIN, J.-L. GUENNEC, P. LE PELLETIER-BOISSEAU, C. MAREC, M. PAUL, N. SOULIER, F. VILLADIER T. BRON, M. GAULAIN, M. THULLIER R. JUHEL, J. LE NEÛN, S. LUCAS, Y. LOYER
➤ en exercice : 23		
➤ présents : 21		
➤ votants : 22		
Date de convocation :		
10/12/21		
Date de publication et d'affichage : 21/12/2021	* Conseillers représentés :	D. ROUSSELOT <i>donne pouvoir à M. GAULAIN</i>
	* Conseillers excusés :	C. BARBOTIN

Délibération n° 21-233-B2

ADOPTION DU SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO ET DU PLAN PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 19-035-B2/U6 du conseil communautaire du 26 février 2019 relative à la création d'un service mutualisé pour la mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle pour l'aménagement de voies cyclables ;

Vu la délibération n° 21-169-T du conseil communautaire du 27 octobre 2021 relative à la convention de délégation de compétence entre la Région Bretagne et la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer pour l'organisation de service de mobilités ;

La Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer et les quatre communes de l'île ont travaillé dans le cadre d'un appel à projets « Vélo et Territoires », mis en place par l'ADEME, et à l'élaboration d'un schéma directeur vélo.

Le projet de « Feuille de Route // Belle-Île-en-Mer // 2022-2026 » acte de la nécessité de « mettre en place un réseau cyclable pour lier les pôles d'attractivité en sécurité » afin de contribuer à l'enjeu « BOUGER malgré l'isolement et circuler sur la plus grande des îles du Ponant ».

Le « schéma directeur cyclable » s'inscrit dans diverses démarches de contractualisation entre les collectivités de Belle-Île-en-Mer et ses partenaires :

- Le programme « Petites villes de demain », engagé en 2021 entre la Commune de Le Palais, la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer et l'État ;
- La politique « Mobilité » en cours de définition avec la Région Bretagne, autorité organisatrice de mobilités sur le territoire de Belle-Île-en-Mer ;
- Le « Contrat de Relance et de Transition Écologique » (CRTE), qui place les mobilités actives dans les enjeux prioritaires.

Les attendus de ce « schéma directeur cyclable » sont de construire un réseau cyclable continu et sécurisé basé sur un réseau principal assurant les liaisons entre les quatre bourgs de l'île (Le Palais, Sauzon, Bangor et Locmaria) et des liaisons secondaires connectées au réseau principal.

La réalisation du schéma directeur s'appuie sur un engagement partagé entre la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer et ses communes membres.

I. Les constats

Pour l'élaboration du « schéma directeur cyclable », les collectivités ont réalisé un diagnostic de la mobilité cyclable sur l'île, avec l'appui d'un bureau d'études, à partir de données de cadrage, d'entretiens individuels, de la réalisation d'une enquête en ligne et de la tenue d'ateliers d'échanges.

Les constats sont résumés dans le tableau suivant, présentant les points forts et les points faibles du territoire.

+	-
<input type="checkbox"/> Des distances de déplacements réduites du fait de l'insularité.	<input type="checkbox"/> Un relief peu propice à la pratique du vélo classique (mais que le VAE permet de s'affranchir).
<input type="checkbox"/> Présence d'un réseau de voirie dense et majoritairement peu circulé.	<input type="checkbox"/> Cohabitation difficile avec les véhicules motorisés principalement en haute saison et sur les grands axes. Danger pour les vélos.
<input type="checkbox"/> Emergence rapide du vélo à assistance électrique permettant de s'affranchir des contraintes de relief.	<input type="checkbox"/> Très peu de voiries dédiées au vélo.
<input type="checkbox"/> Pratique du vélo en forte hausse depuis quelques années (VAE).	<input type="checkbox"/> Voies communales et chemins ruraux en terre parfois difficile en vélo (cailloux, boue...) en raison de la mixité d'usages tracteurs.
<input type="checkbox"/> Nombre de stationnements vélo important à proximité des plages.	<input type="checkbox"/> Sorties de Palais difficiles (portes, dénivelés, sens de circulation).
<input type="checkbox"/> Nombreux loueurs de vélo.	

II. Les enjeux retenus pour la mobilité cyclable

La population permanente de Belle-Île-en-Mer s'élève à 5 443 habitants (en 2018). Elle est en augmentation de 0,6 % par an (entre 2011 et 2016) grâce à l'arrivée de nouveaux Bellilois. En saison touristique estivale, la population monte à 25 000 personnes, avec des pointes à 30 000 / 35 000 personnes entre le 14 juillet et le 15 août.

Ces apports de population engendrent de nombreux déplacements supplémentaires. La circulation de tous les modes de transport est fortement augmentée, ce qui génère une forte pression sur les réseaux routiers de l'île.

- L'enquête sur la fréquentation touristique de l'île indique que 28 % des visiteurs utilisent un vélo pour se déplacer pendant leur séjour (*source : enquête sur la fréquentation touristique, CCBI, 2019*)
- La forte polarisation de l'emploi dans la commune de Le Palais engendre des flux importants domicile-travail au sein même de la commune (plus de 800 trajets quotidiens). Des flux secondaires (200 trajets quotidiens sur chaque axe) sont observés sur les axes Le Palais-Bangor et Le Palais-Sauzon. A ces flux pendulaires s'ajoutent des trajets scolaires vers les établissements présents dans la commune. Deux-tiers de trajets sont actuellement effectués en voiture, ce qui permet d'envisager des reports modaux importants notamment en raison des distances et des temps de trajets relativement courts à vélo (inférieurs à 20 minutes).

Les liaisons entre les pôles générateurs de mobilités ont été classées selon plusieurs enjeux :

- Des liaisons à fort enjeu à la fois utilitaire et touristique ;
- Des liaisons à fort enjeu touristique ;
- Des liaisons de rabattement vers le littoral.

Principales polarités

-  Pôle central de l'île (services, commerces, transports,...)
-  Pôle secondaire
-  Plage de Donnant : Site d'intérêt touristique
-  Sites d'intérêt touristique secondaire

Principales difficultés pour les vélos

- Réseau routier structurant :**
 -  Cohabitation difficile entre vélo et véhicules motorisés
 - fort trafic et vitesse élevée en saison touristique.
 - trafic réduit mais vitesse élevée hors saison touristique.
 -  Coupures difficiles à franchir pour les vélos
- Le Palais :**
 - Entrées et sorties difficiles : dénivelés, passage de l'enceinte.
 - Fort trafic automobile en saison touristique.
- Chemins ruraux non goudronnés**
 - Entretien mal adapté à un usage utilitaire et/ou en vélo à assistance électrique.
 - Le dénivelé accentue le danger



III. Les itinéraires retenus

Plusieurs principes ont émergé lors de la définition des itinéraires cyclables :

- Limiter la création de voiries nouvelles afin d'éviter la consommation foncière d'espaces agricoles et naturels, et l'artificialisation des sols ;
- Remettre en état des tronçons de chemins ruraux tout en préservant la vocation agricole de ces voies ;
- Rénover la signalisation cyclable en jalonnant vers les bourgs et les grands sites touristiques.

A très court terme, les travaux porteront sur des aménagements de la voirie communale, des chemins ruraux communaux, les entrées-sorties des bourgs et le traitement de carrefours jugés dangereux. Pour les chemins ruraux, les revêtements seront améliorés pour encourager leur utilisation par les cyclistes.

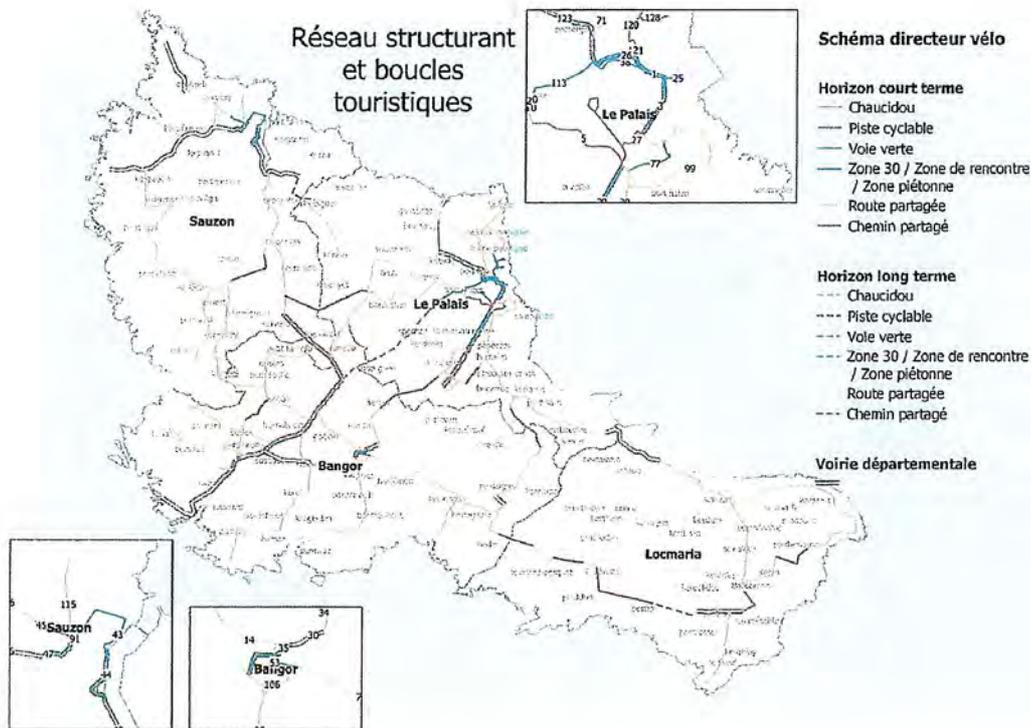
A plus long terme, des aménagements complémentaires seront étudiés avec le concours du Conseil Départemental du Morbihan afin de simplifier le réseau et lever des points difficiles sur les liaisons inter-bourgs.

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le 21/12/21

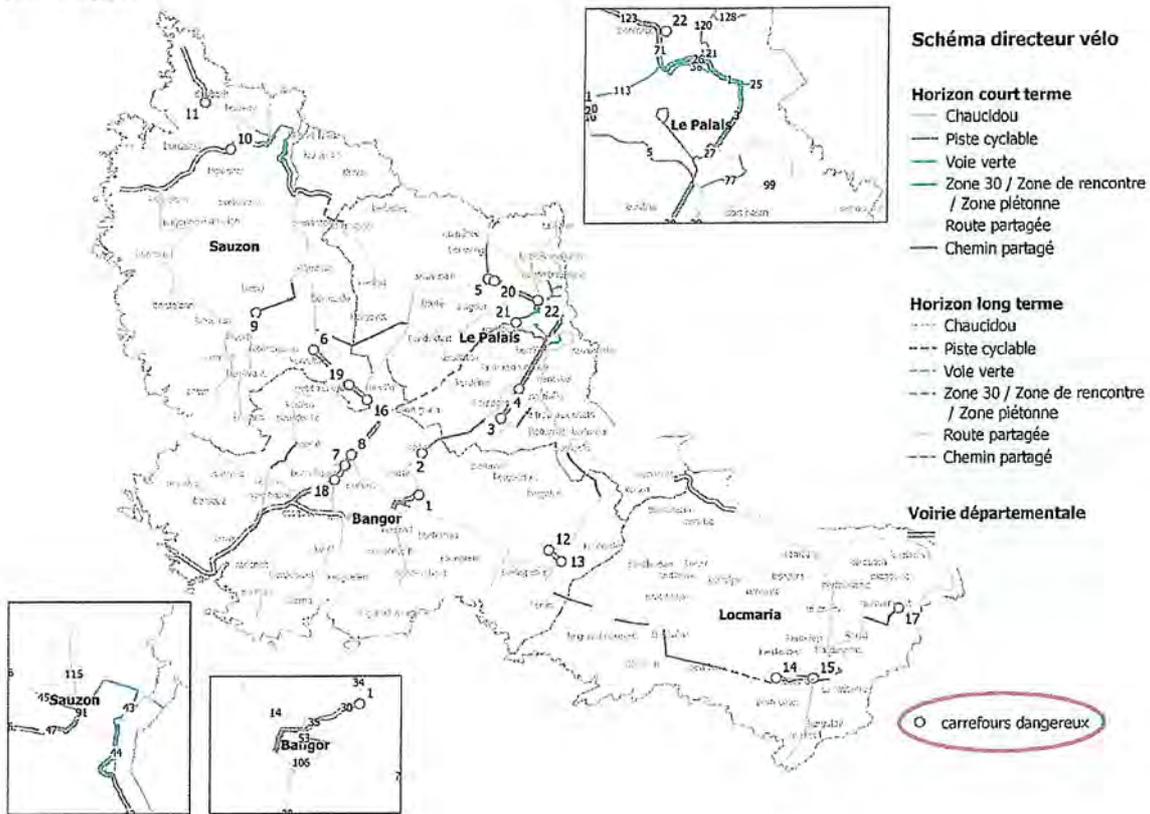
ID : 056-245600465-20211214-D_21_233_B2-DE



Linéaire à aménager et types d'aménagement envisagés

	Horizon court terme (pendant la mandature)	Horizon long terme (au-delà de la mandature)
Voie à chaussée centrale banalisée (chaucidou)	1,583 km	+ 0,685 km
Routes secondaires partagées	78,301 km	+ 2,085 km
Voie verte	2,843 km	+ 2,084 km
Zone 30	7,109 km	+ 1,025 km
Piste cyclable	0,930 km	+ 4,344 km
Chemin rural	9,750 km	+ 1,635 km
TOTAL	100,516 km	+ 11,859 km

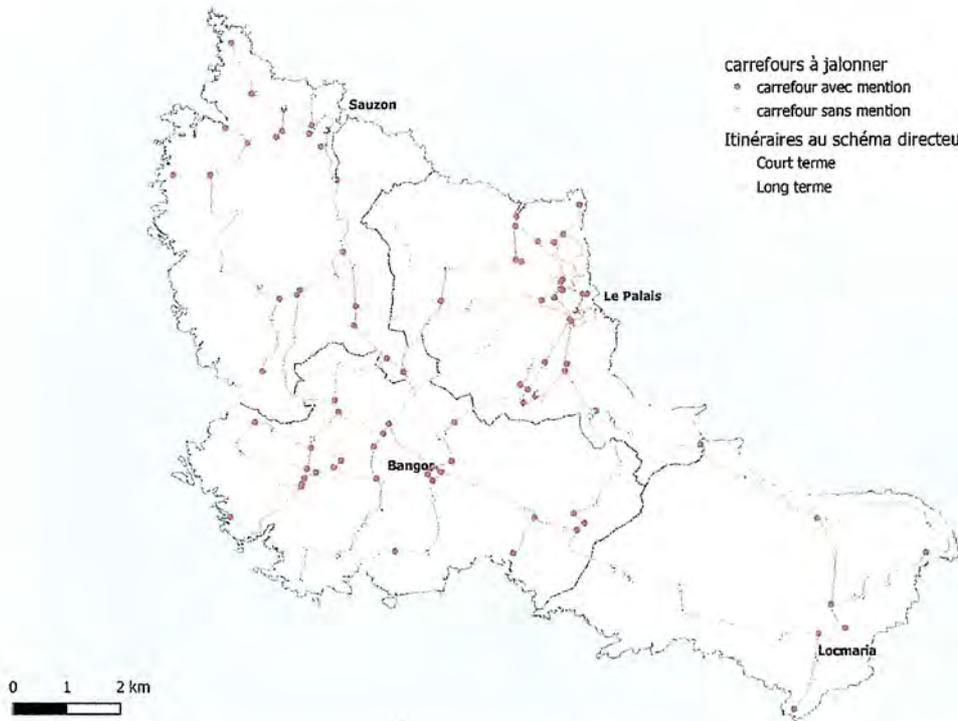
Carte des points difficiles



IV. Le jalonnement, un outil indispensable pour orienter les cyclistes

Le jalonnement cyclable, c'est-à-dire la mise en place d'une signalisation réglementaire sur les itinéraires cyclables, est un élément clé de la stratégie cyclable. Il permet notamment de renforcer la cohérence et l'efficacité du réseau, de sécuriser les déplacements à vélo et de valoriser les aménagements réalisés.

Le diagnostic réalisé a mis en exergue la nécessité de reprendre la totalité du jalonnement cyclable, non seulement en raison de sa vétusté mais surtout en raison de son manque d'efficacité pour guider les cyclistes sur les itinéraires dédiés.



Par principe, le jalonnement doit indiquer les principales polarités. Les informations doivent être pérennes. Ainsi, elles doivent se concentrer sur :

- Les villes et les bourgs ;
- Les sites touristiques et de loisirs majeurs ;
- Les équipements publics majeurs.

Les pôles retenus à jalonner sont listés dans le tableau ci-dessous.

Les pôles à jalonner

	Bangor	Le Palais	Locmaria	Sauzon
Bourgs et villages	Bangor Kervilahouen	Le Palais	Locmaria	Sauzon
Centre-bourg	Bangor centre	Le Palais centre ZA Mérézelle	Locmaria centre	Sauzon centre
Pôle de loisirs et patrimoine	Port Coton Grand Phare Donnant (plage) Kérel (plage) Herlin (plage)	Port Fouquet La Belle Fontaine Taillefer Centre sportif Citadelle Médiathèque	Le Skeul Les Grds Sables Port Andro	Les Poulains Donnant (plage) Apothicaierie Ster Vraz
Pôle de transport		Gare routière Gare maritime		Port de Sauzon
Pôle de santé		Hôpital		
Pôle d'éducation		Collège M. Lotte Collège Ste Croix Ecoles primaires		

V. Gouvernance et compétences

Par délibération du 27 octobre 2021 et la signature d'une convention de délégation de compétences entre la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer et la Région Bretagne, la communauté de communes s'est vu confier, par la Région Bretagne, « l'organisation des services relatifs aux mobilités actives ou la contribution au développement de ces mobilités ». Dans le cadre de cette délégation de compétence, la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer a pour rôle de coordonner le déploiement de services liés aux mobilités actives.

Il est rappelé que les communes ont la charge de la gestion des voiries communales. Elles portent donc la maîtrise d'ouvrage relative à la création et l'entretien des aménagements cyclables (voirie et jalonnement).

Pour la réalisation des ouvrages, une coordination entre les différentes collectivités sera assurée par la communauté de communes. Celle-ci pourra, avec l'accord des communes et dans un cadre conventionnel dédié, conduire des études et apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage.

VI. Le plan d'actions pour accompagner le développement des mobilités cyclables sur l'île

Le « schéma directeur vélo » a été aussi l'occasion de définir les grandes orientations de la politique de développement de l'usage du vélo à Belle-Île. Ainsi, 4 axes de travail ont été retenus par les collectivités de l'île à partir de leurs compétences respectives.

Axes de travail	Compétences / maîtrise d'ouvrage
Axe 1/ Améliorer le réseau cyclable Réaliser les aménagements identifiés Résorber les points difficiles Garantir le bon entretien du réseau Augmenter les capacités de stationnement Renover la signalétique directionnelle	« Compétence voirie » Communes
Axe 2/ Informer, communiquer Créer une carte des aménagements / itinéraires cyclables Développer la page « itinéraire » sur le nouveau site de l'Office de Tourisme, des communes et de l'intercommunalité Déployer les itinéraires sur les applications d'itinérance	Compétence « Mobilités » Communauté de communes par délégation de compétence de la Région Bretagne
Axe 3/ Sensibiliser et éduquer Développer l'apprentissage du vélo Actions de sensibilisation sur le partage de la route Développer des actions citoyennes de sensibilisation sur les mobilités cyclables	Compétence « Mobilités » Communauté de communes par délégation de compétence de la Région Bretagne
4/ Développer des services et des aides à la mobilité cyclable Des services à développer telle que la location longue durée et des aides à l'acquisition de vélos électriques	Compétence « Mobilités » Communauté de communes par délégation de compétence de la Région Bretagne

VII. Le plan prévisionnel d'investissements

Les engagements communaux, pour la réalisation des investissements de voirie et de jalonnement pendant la période du mandat en cours (2022-2026), sont répartis comme suit :

Plan prévisionnel d'investissement des 4 communes (2022-2026)

	Voiries communales	Jalonnement	Coût estimé Total	Engagement annuel
Bangor	206 400 €	20 000 €	226 400 €	45 280 €
Le Palais	855 700 €	20 000 €	875 700 €	175 140 €
Locmaria	345 600 €	20 000 €	365 600 €	73 120 €
Sauzon	185 400 €	20 000 €	205 400 €	41 080 €
CCBI	1 593 100 €	80 000 €	1 673 100 €	334 620 €

La Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer apportera son soutien aux communes par la participation, en investissement :

- En contribuant aux dépenses relatives au jalonnement cyclable ;
- Par le développement de nouvelles implantations de stationnement près des sites naturels de l'île et leur entretien ;
- Par la réalisation d'études et l'appui à la maîtrise d'ouvrage ;

Et, en fonctionnement, en prenant en charge des dépenses relatives à la communication auprès des cyclistes, le développement d'actions d'éducation aux mobilités cyclables ou encore par la mise en place de services.

En outre, la communauté de communes pourra décider de mettre en place un fonds de participation aux investissements sur les aménagements de voiries, afin d'alléger le reste à charge sur les projets structurants communaux. Ce fonds a été estimé à 10 % des investissements communaux sur la période 2022 à 2026.

Participation de la CCBI à la mise en œuvre du schéma directeur cyclable (2022-2026)

	Engagement total	Engagement annuel
Jalonnement	16 000 €	
Stationnement	20 000 €	
Etudes et AMO	80 000 €	
Fonds de participation	160 000 €	
Investissement	276 000 €	55 200 €
Communication	30 000 €	
Education-sensibilisation	30 000 €	
Fonctionnement	60 000 €	12 000 €

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le 21/12/21.

ID : 056-245600465-20211214-D_21_233_B2-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les itinéraires définis et leur priorisation ;
- D'approuver le plan d'actions ;
- D'approuver le plan d'investissement prévisionnel ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre du schéma directeur vélo..

Pour extrait conforme

Fait à Belle-Île, le 20 décembre 2021

Annaïck HUCHET
Présidente


Belle-Île
en mer
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES